

CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE SECTEUR DNL

RAPPORT DU JURY

Académie de Normandie

Session 2026

1. Les textes réglementaires

La certification complémentaire est destinée aux enseignants du premier degré et du second degré titulaires, stagiaires, ou en contrat à durée indéterminée des établissements publics ou privés sous contrat. La DNL (discipline non linguistique) peut par essence concerner tous les enseignements à l'exception des lettres et des langues étrangères.

Les références des textes relatifs à la certification complémentaire sont rappelées ci-après :

- Note de service du 16 juillet 2019 (Bulletin officiel n°30 du 25 juillet 2019)

<https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm>

- Arrêté du 23 décembre 2003 (Bulletin officiel n°7 du 12 février 2004)

<https://www.education.gouv.fr/bo/2004/7/MENP0302665A.htm>

2. Le dossier personnel

L'admissibilité est conditionnée par la remise d'un dossier personnel sous format PDF, qui comprend cinq pages dont un CV. Ce rapport n'est pas soumis à notation, mais constitue l'un des éléments sur lesquels le jury peut s'appuyer lors de l'épreuve orale. Il est donc conseillé de réfléchir à sa pertinence en vue d'une certification professionnelle. En effet le dossier peut prendre une forme libre, retracer des expériences professionnelles comme personnelles, mais gagne à témoigner des bénéfices que le candidat en a retirés afin de nourrir ses pratiques pédagogiques. Il est donc préférable d'évoquer des situations en lien avec, par exemple, une immersion à l'étranger ou un projet transversal ou pluridisciplinaire impliquant les langues vivantes...

Il est également possible de présenter une expérimentation et de la commenter. De même il est tout à fait acceptable, voire logique, de faire évoluer son positionnement entre le dépôt du dossier personnel et l'épreuve orale. Un regard critique sur une proposition d'activité de DNL peut en effet témoigner de la capacité d'un candidat à se projeter vers cet enseignement spécifique. Il est vivement conseillé de rédiger une

partie de ce dossier dans la langue étrangère choisie, à savoir l'allemand, l'anglais, l'espagnol ou l'italien.

3. L'épreuve orale

Le candidat dispose de dix minutes pour exposer, en partie dans la langue étrangère choisie, son parcours, ses **expériences**, sa motivation, ses projets etc. La liste des points pouvant être développés n'est pas exhaustive, mais doit permettre au jury de mesurer la **capacité** du candidat à se projeter vers un enseignement de sa discipline **intégrant** judicieusement la langue étrangère. Une durée de vingt minutes maximum est **consacrée** ensuite à l'entretien avec le jury, composé d'un IEN ou d'un IA IPR de la discipline et d'un IA IPR de la langue choisie. Il est à noter qu'un temps de **présentation** plus court n'est pas **compensé** par un **échange** plus long. Cet entretien, **mené** en partie en langue étrangère, vise à aider le candidat à affiner certains des aspects **présentés**, à approfondir sa réflexion.

Outre les compétences en langue, l'ensemble de l'épreuve orale permet de mesurer :

- la maîtrise des enjeux et du cadre **règlementaire** de la DNL (parcours linguistique de l'élève, **CECRL**, connaissance des différentes approches de sa discipline à l'étranger...)
- la **qualité** de la réflexion pédagogique intégrant les **bénéfices** de l'enseignement pour la discipline comme pour la langue (choix des **thématiques** et supports authentiques adaptés, **progressivité** des apprentissages...)
- la pertinence globale d'un projet interculturel au sein de l'école ou de l'établissement (capacité à travailler en équipe, conception de projets...).

4. Bilan de la session 2026 dans l'académie de Normandie

Le jury adresse ses sincères félicitations à tous les candidats qui ont préparé cette certification afin de présenter un dossier et de passer l'épreuve orale, conscient du travail accompli et des efforts pour penser leur discipline autrement et adopter des pratiques pédagogiques nouvelles.

Quelques données chiffrées :

	Pré-inscrits	Inscrits	Présents aux oraux	Admis
DNL 1^{er} degré	45	32	26	20
Anglais	39	29	25	20
Espagnol	6	3	1	0

2nd degré	79	68	60	36
Anglais	64	55	49	29
Allemand	5	5	4	4
Espagnol	9	7	6	3
Italien	1	1	1	0

Cette année les candidats ont à nouveau présenté des disciplines très variées dans le premier degré comme le second, et ce dans chaque voie, générale, technologique et professionnelle. Quelques professeurs, déjà lauréats d'une certification complémentaire, l'ont obtenue dans une autre langue vivante. En revanche plusieurs candidats renoncent à transmettre leur dossier personnel ou à se présenter le jour de l'épreuve. Le jury rappelle que le dossier lui-même n'est pas destiné à être noté et qu'il peut être remis même sans qu'aucune activité n'ait encore été testée. Il invite en outre les candidats ayant obtenu une note proche de la moyenne à présenter un nouveau dossier. Les candidats non admis ont en général rencontré un seul type de difficulté, parfois un niveau de langue à consolider, le plus souvent une maîtrise approximative des spécificités de la DNL.

Les lauréats de la certification DNL sont en effet les enseignants ayant su répondre à deux exigences, la maîtrise des enjeux de cet enseignement spécifique et la qualité de la langue. C'est le niveau B2 du CECRL (Cadre Européen Commun de Référence en Langues) qui est visé.

Des points positifs sont à souligner :

Cette année rares ont été les notes très basses et les difficultés de langue trop prononcées. Même si tous n'ont pas atteint le niveau B2, les candidats ont globalement su, lors de la présentation et l'échange, s'exprimer sans malentendu dans la langue choisie. Ils ont généralement évité l'écueil qui consiste à lire le dossier envoyé en amont ; ils ont souvent tenté de faire des propositions pédagogiques concrètes afin de dépasser l'exposition de motivations personnelles et de penser aussi la manière de mettre l'élève au cœur d'un enseignement de DNL ou EMILE (enseignement d'une matière par l'intégration d'une langue étrangère).

Beaucoup de candidats ont bénéficié d'un accompagnement ou ont suivi, au moins en partie, des formations proposées dans l'académie. Le jury a apprécié la capacité des candidats à intégrer dans leurs propositions le fruit de leurs observations de séances de DNL ou de langues vivantes ainsi que les exemples de travail collaboratif entre collègues linguistes et non-linguistes dans le second degré.

L'intérêt d'un enseignement de DNL pour l'élève, outre l'exposition accrue à une langue étrangère, a souvent été mieux appréhendé. On note ainsi une réflexion nourrie sur sa contribution au développement de la citoyenneté. La nécessaire progressivité des apprentissages est également mieux prise en compte, de même que la possibilité de développer des projets d'échanges virtuels ou réels avec des partenaires étrangers. Le jury a été sensible à la posture réflexive des candidats qui ont su anticiper des points de vigilance ou qui, après avoir testé une activité, ont proposé des remédiations. Il convient enfin de souligner les efforts pour tenir compte de l'hétérogénéité des élèves.

Quelques erreurs fréquentes :

- La place du français : l'un des buts de l'EMILE/DNL est d'exposer les élèves, quel que soit leur âge, à une langue étrangère. Il est erroné de penser que les plus jeunes doivent entendre davantage de français ou que la traduction est le moyen idoine de différencier une activité.
- L'oubli de sa propre discipline : il est dommage de négliger les bénéfices de l'enseignement pour la discipline non linguistique elle-même. Une langue étrangère n'est pas juste un outil, un moyen de communication. Il est donc important de dépasser la simple transposition d'une séance en langue étrangère, de se demander quel intérêt il y a pour la discipline à être envisagée sous un angle différent.
- L'ancrage culturel : certains dossiers s'avèrent dépourvus de liens avec les cultures correspondant à la langue choisie ou abordent des thématiques culturelles centrées sur des pays dans lesquels la langue n'est pas parlée (le Japon par exemple).
- Le manque d'appropriation des contenus de formation : certains candidats mentionnent les apports des formations ou de lectures personnelles, mais ne les intègrent ni dans leurs propres réflexions ni dans leurs propositions pédagogiques.
- La maîtrise très approximative du CECRL : la connaissance des différents niveaux attendus est parfois à consolider.
- La difficulté à envisager d'autres situations d'enseignement : s'il est logique d'avoir testé une activité avec sa ou ses classes, il reste important de pouvoir se projeter vers d'autres horizons, donc d'être en mesure d'étendre la réflexion à d'autres profils d'élèves. Il peut ainsi être utile de penser l'impact de l'EMILE à l'échelle de l'école ou, plus largement, de considérer le parcours linguistique de l'élève.
- La difficulté à se détacher de son dossier et l'absence de prise en compte des questions du jury : chaque échange ayant pour but d'aider le candidat à préciser sa pensée et affiner sa posture, il est dommage de négliger les pistes offertes.

5. Les préconisations du jury

Le jury rappelle aux candidats l'importance d'une exposition régulière à une langue authentique et souligne que la phonologie en est une composante non négligeable. Il n'est pas attendu d'un candidat qu'il adopte un accent spécifique ni qu'il ait une maîtrise parfaite de la langue ; toutefois l'intelligibilité de ses propos passe également par le respect de la prononciation, garantie d'une communication claire, sans contresens.

Il convient par ailleurs de veiller à la relecture des supports présentés, destinés à être soumis aux élèves, de vérifier le lien entre la phonie et la graphie des mots.

Le jury invite les candidats à s'appuyer sur des ressources authentiques, ancrées dans la culture correspondant à la langue choisie, et à s'interroger sur l'éventuel travail de

didactisation permettant de les rendre accessibles au public visé. Il est important de souligner que les **difficultés** ne se limitent pas **nécessairement** à la **maîtrise** du lexique. Lorsqu'un(e) assistant(e) de langue **étrangère** exerce dans **l'établissement** il est **recommandé** d'envisager son implication dans **l'élaboration** de ressources et surtout sa participation aux **activités** et projets et à **l'ouverture** culturelle. Il est aussi **préconisé** de **connaître** les programmes (Erasmus...) et outils facilitant les projets **européens** et internationaux. Il est par ailleurs **intéressant** de se renseigner sur la didactique de sa discipline dans le(s) pays de la langue choisie.

Le jury insiste à nouveau sur l'importance des observations de **séances** de DNL et de langues vivantes. Si le professeur de DNL ne doit pas se substituer à un enseignant de langue, il ne peut que tirer profit des gestes **pédagogiques** visant à aider les **élèves** à gagner en autonomie dans les **différentes activités langagières**. Il est primordial que la mise **œuvre** offre aux **élèves** la **possibilité** de s'exprimer : une **séance** de DNL n'est pas un cours magistral et il convient de **réfléchir** aux moyens d'allier discipline et langue, de s'assurer que les **élèves** puissent, au travers d'**activités**, comprendre, s'exprimer seuls ou en en interaction.

Le travail collaboratif reste essentiel afin d'envisager sereinement la **progressivité** des apprentissages et de donner de la **cohérence** aux **séquences pédagogiques** et aux projets transversaux. Les outils numériques peuvent également s'avérer précieux.

Il est enfin **conseillé** d'envisager les modalités d'évaluation et, dans le second **degré**, de **consulter** des sujets de DNL proposés au baccalauréat.

6. Quelques conseils de lecture

Afin de **bénéficier** de conseils plus **spécifiques**, les candidats sont **invités** à se tourner vers les IEN ou les inspecteurs de leur discipline et de la langue qu'ils ont choisie pour la certification.

Le candidat trouvera **ci-après** quelques **références** susceptibles de nourrir sa **réflexion** :

- les programmes de langues vivantes **étrangères**, sans oublier ceux qui seront mis en **œuvre** à la **rentrée 2026**,

- *Cadre Européen Commun de référence pour les Langues (2020)*,

téléchargeable [ici](#)

Le jury attire à nouveau l'attention des candidats sur la place importante qui est faite à l'**activité** de médiation dans **cette version** du CECRL.

- Le site de FEI, notamment la bibliographie issue d'un colloque sur l'optimisation de l'enseignement **intégré** langue-discipline,

téléchargeable [ici](#)

- *Guide pour l'enseignement des langues vivantes étrangères (oser les langues vivantes étrangères à l'école cycle 2/3),*

téléchargeable [ici](#) . Cette première partie est accompagnée d'une bibliographie (p 36-37)

- *Guide pour l'enseignement en langue vivante étrangère de l'école au lycée,*

téléchargeable [ici](#)

- Rapport de Chantal Manes et Alex Taylor publié en septembre 2018 et intitulé *Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères, oser dire le monde,*

téléchargeable [ici](#)

- *Repères annuels de progression pour les cycles 2, 3 et 4 et attendus de fin d'année.*

Estelle BUCQUET IA-IPR d'anglais, présidente du jury de la certification complémentaire DNL et Maryse BELLANGER, IEN référente « Plan langues vivantes 1^{er} degré »